



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 11

Présents 6
Votants 6

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 03 décembre 2024

Date d'affichage : 03 décembre 2024

PRESENTS : Mrs LAURENT, BOUQUELY, JAUBERT, METGE
Mmes CADIOT, CHASSIN,

EXCUSES : Mr SURIEU, MR LORDEL, MME GAGNOL, Mme BOULANDET

ABSENTS : Mme REBOUX

SECRETAIRE : Madame CADIOT Patricia

AUTORISATION DU VERSEMENT
PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL
D'UNE SUBVENTION A LA COMMUNE
DE TORTERON DANS LE CADRE DU
CONTRAT DE TERRITOIRE

Vu la délibération du Conseil départemental n° AD 0447, du 04 décembre 2023 autorisant M. Jacques FLEURY à signer le contrat de Territoire,

Vu la délibération de la Communauté de Communes des Portes du Berry Entre Loire et Val d'Aubois, n°75 2023 du 28 novembre 2023 autorisant M. Olivier HURABIELLE à signer le contrat de Territoire,

Vu la délibération de la Commune de La Guerche sur l'Aubois, n°2024 02 du 09 février 2024 autorisant M. Pierre DUCASTEL à signer le contrat de Territoire,

Vu la délibération de la Commune de Jouet sur l'Aubois, n°12022024-01 du 12 février 2024 autorisant M. Serge LAURENT à signer le contrat de Territoire,

Considérant la signature du contrat de territoire le 13 mai 2024,

M. le Maire rappelle les projets inscrits dans le contrat de Territoire 2023-2026

Nature du projet	Coût estimatif	Subvention estimée
Aménagement extérieur Bâtiment Enfance	172 000	137 600
Construction local de stockage d'intérêt communautaire	145 000	116 000
Installation de bornes pour camping cars	115 000	46 400
Aménagement pour maisons domotiques	42 733	16 000
Construction Gendarmerie Jouet/L'Aubois	150 000	54 300
Construction Gendarmerie La Guerche/L'Aubois	120 000	54 300

**MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS**

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

Aménagement du Port à Marseilles les Aubigny	300 000	54 300
---	---------	--------

Il précise que l'opération d'aménagement pour les maisons domotiques est menée par la commune de Tarteron. Cette commune n'étant pas signataire du Contrat de Territoire, il convient de signer un avenant à ce contrat afin d'autoriser le département à verser la subvention de 16 000€ directement à la commune de Tarteron. La commune de Tarteron deviendra partie du contrat en signant également cet avenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser le versement de la subvention directement à la commune de Tarteron
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant au contrat de de Territoire et tous les documents relatifs à cette décision.

Pour copie conforme, en Mairie, le 10 décembre2024

- Transmis au représentant

de l'Etat le : 18/12/2024

- Publié le : 12/12/2024

- Mis en ligne le : 12/12/2024

Le Secrétaire

CADIOT Patricia

Le Maire,

Serge LAURENT

SLOW



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
en exercice 11

Présents 7

Votants 7

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 03 décembre 2024

Date d'affichage : 03 décembre 2024

PRESENTS : Mrs LAURENT, BOUQUELY, JAUBERT, METGE, LORDEL
Mmes CADIOT, CHASSIN,

EXCUSES : Mr SURIEU, MME GAGNOL, Mme BOULANDET

ABSENTS : Mme REBOUX

SECRETAIRE : Madame CADIOT Patricia

**MODIFICATIONS DES TARIFS
COMMUNAUX**

Sur proposition de la Commission de Finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **FIXE** à 6 voix pour et 1 abstention (Mr Jaubert) les tarifs d'assainissement qui seront applicables au 1er Janvier 2025 de la manière suivante :

ASSAINISSEMENT

- | | |
|---------------------------------|------------------|
| • Prix de vente du m3 | 3.64 € le m3 |
| • Abonnement annuel | 40 € (en 2 fois) |
| • Résiliation de l'Abonnement : | 15 € inchangé |

- **FIXE** à l'unanimité les tarifs communaux qui seront applicable au 1er janvier 2025 de la manière suivante :

CIMETIERE

- | | |
|---|----------------|
| ● Concession trentenaire (caveau, colombarium, caverne) | 150 € |
| ● Inhumation urne | 30 € |
| ● Colombarium | 550 € |
| ● Caverne | 800 € inchangé |
| ● Vacation garde-champêtre | 30 € inchangé |

BULLETIN MUNICIPAL

Annonces Jouettois :

- | | |
|------------------|----------------|
| ● 1/8ème de page | 40 € |
| ● ¼ de page | 60 € |
| ● ½ page | 90 € |
| ● 1 page | 160 € inchangé |

Annonces extérieures :

- | | |
|-------------------|----------------|
| ● 1/8 ème de page | 100 € |
| ● ¼ de page | 140 € |
| ● ½ ème page | 180 € |
| ● 1 page | 300 € inchangé |



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

GARDERIE

1 enfant : 20 €
2 enfants : 30 €
3 enfants : 40 €

TARIF CANTINE

Quotient familial	Jouettois
QF < 666	1 €
666 ≤ QF ≤ 1200	3.44 €
QF > 1200	4.10 €

TARIFS DE LOCATION CENTRE SOCIO-CULTUREL :

GRANDE SALLE Sono-chauffage – cuisine	Particuliers habitant la commune et associations locales	Particuliers et Associations extérieures à la commune
RIFLES-SPECTACLE-REPAS	1 jour 270 € 2 jours 395 3 jours 510 €	1 jour 530 € 2 jours 755€ 3 jours 880 €
VIN D'HONNEUR	1 jour 150€	1 jour 290 €
SALLE POLYVALENTE (avec cuisine)		
REPAS-VIN D'HONNEUR	1 jour 120 €	1 jour 240 €
CAUTION Location	500 €	500 €
CAUTION MENAGE	80 €	80 €
CAUTION tri	50 €	50 €

Tarifs de la salle des fêtes inchangés.

MARCHE DE PÂQUES

gratuit inchangé

Emplacement pour les food trucks

5 € par jour inchangé

Pour copie conforme, en Mairie, le 12 décembre 2024

- Transmis au représentant

de l'Etat le : 18/12/2024

- Publié le : 12/11/2024

- Mis en ligne le : 12/12/2024

Le Secrétaire

CADIOT Patricia

Le Maire,

Serge LAURENT



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
en exercice 11

Présents 7
Votants 7

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 03 décembre 2024

Date d'affichage : 03 décembre 2024

PRESENTS : Mrs LAURENT, BOUQUELY, JAUBERT, METGE, LORDEL
Mmes CADIOT, CHASSIN,

EXCUSES : Mr SURIEU, MME GAGNOL, Mme BOULANDET

ABSENTS : Mme REBOUX

SECRETAIRE : Madame CADIOT Patricia

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur LAURENT présente le montant des subventions attribuées aux différentes associations. Sur proposition de la Commission de Finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCORDE à l'unanimité, les subventions aux associations suivantes, toujours sous réserve de la production du bilan moral et financier de l'année passée et d'un projet d'activité pour l'année suivante.

- AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	430 €
- LES AMIS JOUETTOIS	400 €
- COOPERATIVE SCOLAIRE	580 €
- FOYER DES JEUNES	500 €
- STE DE CHASSE	150 €
- STE DE PECHE	500 €
- CLUB DE KARATE-JUDO	600 €
- CODAME	700 €
- RANDONNEURS JOUETTOIS	700 €
- MOTARD CLUB JOUETTOIS	300 €
- CULTURE EN JOUET	300 €
- AUBOIS DE TERRE ET DE FEUX	100 €
- JOUET IN COUNTRY DANCE	200 €
- AJSEP	0 €
- LES BAMBINS JOUETTOIS	300 €
- GENERATION MANETTE	500 €
- ENJOUÉ	0 €
- OLVA	0 €
- AMICALE DES CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE	0 €
- YOGA ET MEDITATION MALOU	0 €
- La GUILDE DES COMMERCANTS	0 €
- C.C.A.S	15 000 €



MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

- Accorde à 4 voix (Mr JAUBERT, Mr LORDEL, Mr BOUQUELY et Mr METGE) pour et 3 voix contre la subvention suivante

- AMICALE PETANQUE JOUETTOISE

0 €

Pour copie conforme, en Mairie, le 12 Décembre 2024

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 18/12/2024

- Publié le : 12/12/2024

- Mis en ligne le : 12/12/2024

Le Secrétaire

CADIOT Patricia

Le Maire,

Serge LAURENT



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 11

Présents 7
Votants 7

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 03 décembre 2024

Date d'affichage : 03 décembre 2024

PRESENTS : Mrs LAURENT, BOUQUELY, JAUBERT, METGE, LORDEL
Mmes CADIOT, CHASSIN,

EXCUSES : Mr SURIEU, MME GAGNOL, Mme BOULANDET

ABSENTS : Mme REBOUX

SECRETAIRE : Madame CADIOT Patricia

MODIFICATION DU ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit délimiter et approuver, après enquête publique, le zonage de l'assainissement – volet eaux pluviales ainsi que le zonage de l'assainissement – volet eaux usées. Au préalable ces zonages doivent être validés et arrêtés par la commune au titre de sa compétence sur l'assainissement. Ces zonages ont pour effet de délimiter :

Volet Eaux Pluviales (EP) :

1° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

2° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Volet Eaux Usées (EU) :

1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,

2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif.

Considérant dans ces conditions qu'il convient de valider et d'arrêter le zonage de l'assainissement - volet eaux pluviales et le zonage assainissement volet eaux usées.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-10 ;

- Vu la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

- Vu la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;



MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

- Considérant la préservation de l'environnement et en particulier de la qualité de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes et des milieux ainsi que la prévention des nuisances et pollutions de toutes natures sont parmi ces conditions ;

- Considérant que ce projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées, après validation par le conseil municipal, doit être soumis à enquête publique, conformément à l'article L 2224-10 du code Général des Collectivités Territoriales, en application de l'article R123-1 et suivants du code de l'environnement et du décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement et avant approbation définitive ;

- Vu les pièces du dossier relatives aux zonages de l'assainissement volet eaux pluviales et volet eaux usées à soumettre à l'enquête publique,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide tous les documents relatifs au projet de zonage d'assainissement volet eaux pluviales et zonage d'assainissement volet eaux usées de la commune de Jouet sur l'Aubois de sa compétence,
- Arrête le projet de zonage d'assainissement volet eaux pluviales et zonage d'assainissement volet eaux usées sur la commune de sa compétence
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et à soumettre la demande d'examen au cas par cas à l'Autorité Environnementale (DREAL) pour solliciter son avis sur la nécessité de réaliser une évaluation environnementale du zonage d'assainissement - volet eaux pluviales,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et à solliciter, le cas échéant, la personne publique responsable pour soumettre la demande d'examen au cas par cas à l'Autorité Environnementale (DREAL) pour solliciter son avis sur la nécessité de réaliser une évaluation environnementale du zonage d'assainissement - volet eaux usées,
- Autorise Monsieur le Maire à soumettre à enquête publique les dossiers de zonage d'assainissement - volet eaux pluviales et zonage d'assainissement - volet eaux usées, ainsi élaborés,
- Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie.

Pour copie conforme, en Mairie, le 12 Décembre 2024

- Transmis au représentant

de l'Etat le : 18/12/2024

- Publié le : 12/12/2024

- Mis en ligne le : 12/12/2024

Le Secrétaire

CADIOT Patricia

Le Maire,

Serge LAURENT



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone : 02 48 76 43 26

Télécopie: 02 48 76 06 22

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 11

Présents 7

Votants 7

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 03 décembre 2024

Date d'affichage : 03 décembre 2024

PRESENTS : Mrs LAURENT, BOUQUELY, JAUBERT, METGE, LORDEL
Mmes CADIOT, CHASSIN,

EXCUSES : Mr SURIEU, MME GAGNOL, Mme BOULANDET

ABSENTS : Mme REBOUX

SECRETAIRE : Madame CADIOT Patricia

DSP ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le dossier relatif à la mise en place d'une délégation de service public pour la gestion du service assainissement de la commune de Jouet sur l'Aubois.

Suite à l'étude menée par le cabinet Merlin, aux propositions faites par l'entreprise véolia et à la loi votée par le gouvernement n'imposant plus le transfert obligatoire de la compétence assainissement aux communautés de commune, le Conseil Municipal,

- Décide à 4 voix contre (Mme CADIOT, Mme CHASSIN, Mr BOUQUELY et Mr LAURENT) et 3 abstentions le passage en délégation de service public avec Véolia pour le service assainissement.

Pour copie conforme, en Mairie, le 12 Décembre 2024

- Transmis au représentant

de l'Etat le : 18/12/2024

- Publié le : 12/12/2024

- Mis en ligne le : 08/12/2024

Le Secrétaire

CADIOT Patricia

Le Maire,

Serge LAURENT



MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone : 02 48 76 43 26

Télécopie: 02 48 76 06 22

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 11

Présents 7
Votants 7

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 03 décembre 2024

Date d'affichage : 03 décembre 2024

PRESENTS : Mrs LAURENT, BOUQUELY, JAUBERT, METGE, LORDEL
Mmes CADIOT, CHASSIN,

EXCUSES : Mr SURIEU, MME GAGNOL, Mme BOULANDET

ABSENTS : Mme REBOUX

SECRETAIRE : Madame CADIOT Patricia

ATTRIBUTION NUMERO DE VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de deux demandes d'attribution de numéros de voirie, un pour l'impasse des crots et un pour la route de Torteron. Au vu des plans fournis, il est proposé d'attribuer les numéros suivants :

- 9 ter Impasses des crots qui se situera à l'étage du 9 bis.
- 31 route de Torteron pour l'Usine

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal,

- Approuve les nouvelles numérotations de voirie telles quelles ont été présentées.
- Dit que ces nouveaux numéros seront transmis par les services de la Mairie à la DGFIP, à Véolia et la Poste.

Pour copie conforme, en Mairie, le 12 Décembre 2024

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 12/12/2024
- Publié le : 12/12/2024
- Mis en ligne le : 12/12/2024

Le Secrétaire

CADIOT Patricia

Le Maire,

Serge LAURENT



MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 11

Présents 7
Votants 7

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 03 décembre 2024

Date d'affichage : 03 décembre 2024

PRESENTS : Mrs LAURENT, BOUQUELY, JAUBERT, METGE, LORDEL
Mmes CADIOT, CHASSIN,

EXCUSES : Mr SURIEU, MME GAGNOL, Mme BOULANDET

ABSENTS : Mme REBOUX

SECRETAIRE : Madame CADIOT Patricia

REDEVANCE SUR LA
PERFORMANCE DU RESEAU
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-6, et articles D213-48-12-8 à -13, et D213-48-35-2 dans leur version applicable à compter du 1er janvier 2025

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié, dans sa version applicable au 1er janvier 2025,

Vu la délibération n°2024-97 du 15 octobre 2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5,

Considérant que la redevance prélèvement est maintenue mais que les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisations des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1er janvier 2025 par :



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

- une redevance de « consommation d'eau potable », facturée à l'abonné à l'eau potable (exceptées les consommations destinées aux activités d'élevage si elles font l'objet d'un comptage spécifique) et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau dont les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.
- et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Concernant la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » :

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou leurs établissements publics compétents pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) qui en sont les redevables ;
- Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau à 0,28 € HT/m³ ;
- Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration) ;
il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance).
- l'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile
- L'Agence de l'eau facture la redevance à la collectivité au cours de l'année civile qui suit

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement ;

Considérant que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a fixé à 0,28 € HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2025.

Considérant que pour l'année 2025, le taux de modulation est fixé forfaitairement à 0,3 pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif » (la performance des systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte pour cette première année)

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contrevalet pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie



MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

Après en avoir délibéré et procédé au vote ; Le Conseil Municipal,

- Décide à l'unanimité de fixer à 0,084 € /m³ HT la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie, applicable à compter du 1er janvier 2025.

Pour copie conforme, en Mairie, le 12 Décembre 2024

- Transmis au représentant

de l'Etat le : 18/12/2024

- Publié le : 12/12/2024

- Mis en ligne le : 12/12/2024

Le Secrétaire

CADIOT Patricia

Le Maire,

Serge LAURENT



MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 11

Présents 7
Votants 7

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 03 décembre 2024

Date d'affichage : 03 décembre 2024

PRESENTS : Mrs LAURENT, BOUQUELY, JAUBERT, METGE, LORDEL
Mmes CADIOT, CHASSIN,

EXCUSES : Mr SURIEU, MME GAGNOL, Mme BOULANDET

ABSENTS : Mme REBOUX

SECRETAIRE : Madame CADIOT Patricia

TRAVAUX CSC-
PRET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a contacté plusieurs établissements bancaires afin de contracter un prêt à long terme et un prêt relais destinés à financer les travaux du centre Socio Culturel.

Le Maire, après avoir présenté les offres en commission de finances, fait lecture des propositions reçues par les différents organismes bancaires.

Monsieur le Maire propose de signer avec le Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-AUTORISE le Maire à l'unanimité à contracter :

- Un prêt pour un montant de 350 000 € sur 25 ans à taux fixe de 3.48%.
- un prêt relais pour un montant de 200 000 € sur 2 ans à taux fixe de 3,31%.

Pour copie conforme, en Mairie, le 10 décembre 2024

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 11/12/2024

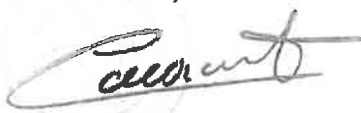
- Publié le : 11/12/2024

- Mis en ligne le : 11/12/2024

Le Secrétaire

CADIOT Patricia

Le Maire,


Serge LAURENT





DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 11

Présents 7
Votants 7

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 03 décembre 2024

Date d'affichage : 03 décembre 2024

PRESENTS : Mrs LAURENT, BOUQUELY, JAUBERT, METGE, LORDEL
Mmes CADIOT, CHASSIN,

EXCUSES : Mr SURIEU, MME GAGNOL, Mme BOULANDET

ABSENTS : Mme REBOUX

SECRETAIRE : Madame CADIOT Patricia

DEMANDE DE SUBVENTION
DETR – SANITAIRES SQUARE
DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un projet d'installation de sanitaires sur le Square de la Mairie est à l'étude en lieu et place de ceux déjà existants.

Le projet a un coût global de 45 895 € HT décomposé de la manière suivante :

- Démolition 7 720.00 € HT
- Pose avec les options : 37 680 € HT
- Dépose et repose d'une ligne télécom : 495,00 € HT.

Il convient de déposer les dossiers de demandes de subventions de DETR et M. le Maire précise que le plan de financement des travaux s'établit de la façon suivante :

Travaux		45 895 € HT
DETR	40 %	18 358 €
Autofinancement	60%	27 537 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE à l'unanimité le projet tel qu'il a été présenté.
- ACCEPTE à l'unanimité le coût de ces travaux
- APPROUVE à l'unanimité le plan de financement ci-dessus
- AUTORISE à l'unanimité le Maire et les adjoints à solliciter toutes les subventions possibles.



MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

- APPROUVE à l'unanimité le projet d'installation de sanitaires publics Square de la Mairie
- AUTORISE à l'unanimité le Maire et les adjoints à signer le Marché avec l'entreprise retenue.
- AUTORISE le Maire à inscrire l'opération au budget 2025.

Pour copie conforme, en Mairie, le 12 Décembre 2024

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 18/12/2024

- Publié le : 12/12/2024

- Mis en ligne le : 12/12/2024

Le Secrétaire

CADIOT Patricia

Le Maire,

Serge LAURENT

Budget : PRINCIPAL COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : **DECISION MODIFICATIVE Exercice 2024**

DM N° 1

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 03 décembre 2024

Date d'affichage : 03 décembre 2024

PRESENTS : Mrs LAURENT, BOUQUELY, JAUBERT, METGE, LORDEL

Mmes CADIOT, CHASSIN,

EXCUSES : Mr SURIEU, MME GAGNOL, Mme BOULANDET

ABSENTS : Mme REBOUX

SECRETAIRE : Madame CADIOT Patricia

Présents 7
Votants 7

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Autres bâtiments publics				21318	H.O.	150 000,00
Investissement dépenses						150 000,00
Solde			150 000 00			
Emprunts en euros				1641	H.O.	150 000,00
Investissement recettes						150 000 00
Solde			150 000 00			

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- AUTORISE à l'unanimité le virement de crédit détaillé ci-dessous :

-BUDGET PRINCIPAL:

Section d'Investissement :

Compte 21318 Dépenses Investissement : + 150 000 €
Compte 1641 Recettes Investissement : + 150 000 €

Pour copie conforme, en Mairie, le 10 décembre 2024

- Transmis au représentant de l'Etat le : 11/12/2024
- Publié le : 11/12/2024
- Mis en ligne le : 11/12/2024

Le Secrétaire

CADIOT Patricia

Le Maire,

Serge LAURENT



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone : 02 48 76 43 26

Télécopie: 02 48 76 06 22

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 11

Présents 7
Votants 7

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 03 décembre 2024

Date d'affichage : 03 décembre 2024

PRESENTS : Mrs LAURENT, BOUQUELY, JAUBERT, METGE, LORDEL
Mmes CADIOT, CHASSIN,

EXCUSES : Mr SURIEU, MME GAGNOL, Mme BOULANDET

ABSENTS : Mme REBOUX

SECRETAIRE : Madame CADIOT Patricia

REVISION DES LIGNES
DIRECTRICES DE GESTION

Monsieur le Maire informe le conseil que les lignes directrices de gestion doivent être modifiées afin d'intégrer l'avantage spécifique d'ancienneté Secrétaire Générale de Mairie.

Cette modification a reçu un avis favorable du Comité Social territorial en date du 25 novembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte à l'unanimité, les modifications relatives aux lignes directrices de gestion telles qu'elles ont été présentées.

Pour copie conforme, en Mairie, le 12 Décembre 2024

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 18/12/2024
- Publié le : 12/12/2024
- Mis en ligne le : 12/12/2024

Le Secrétaire

CADIOT Patricia

Le Maire,

Serge LAURENT



MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice **11**

Présents **7**
Votants **7**

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 03 décembre 2024

Date d'affichage : 03 décembre 2024

PRESENTS : Mrs LAURENT, BOUQUELY, JAUBERT, METGE, LORDEL
 Mmes CADIOT, CHASSIN,

EXCUSES : Mr SURIEU, MME GAGNOL, Mme BOULANDET

ABSENTS : Mme REBOUX

SECRETAIRE : Madame CADIOT Patricia

INSTAURATION ISFE POLICE
MUNICIPALE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°94-731 du 24 août 1994 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des gardes champêtres ;

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des agents de police municipale,

Vu le décret n° 2006-1392 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des directeurs de police municipale,

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ;

Vu le décret n° 2024-614 du 26 juin relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres ;

Vu la délibération en date du 17/06/2004 et du 17/10/2008, instaurant l'indemnité d'administration et de technicité (IAT), la délibération en date du 04/02/2016 et du 08/02/2018, instaurant l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions, la délibération en date du 28/11/1970 portant sur la création de régies communales et l'arrêté en date du 10 octobre 2022 nommant un régisseur des Droits de Place à compter du 01 avril 2016,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 25 novembre 2024,



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Suite à la refonte du régime indemnitaire de la filière de police municipale issue du décret n° 2024-614, une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) peut être versée aux fonctionnaires relevant de ladite filière. Elle remplace le précédent régime indemnitaire composé de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction (ISMF) et de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT).

Composée d'une part fixe et d'une part variable, l'ISFE s'adresse désormais à l'ensemble des fonctionnaires des cadres d'emplois de la filière de police municipale.

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer le cadre général de l'instauration de ce nouveau régime indemnitaire, dans les conditions et les limites prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

La mise en place de ce dispositif indemnitaire nécessite ainsi :

D'en définir les bénéficiaires,

De déterminer pour chaque part, le taux et le plafond

D'en préciser les conditions d'attribution et de versement (périodicité, maintien en cas d'absence,...)

De préciser la date d'effet.

L'organe délibérant, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article 1 : BÉNÉFICIAIRES

Une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) est versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires relevant de la filière de police municipale selon les modalités précisées aux articles 2 et suivant de la présente délibération.

Elle s'adresse aux fonctionnaires des cadres d'emplois suivants :

Cadre d'emplois des gardes champêtre ;

Article 2 : MODALITÉS ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

L'ISFE est constituée d'une part fixe et d'une part variable, déterminées dans les conditions suivantes :

- La part fixe de l'ISFE est calculée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension un taux individuel
- La part variable de l'ISFE est fixée dans la limite de montants réglementaires

Il est ainsi fixé les taux et montants comme suit :

Filière	Cadre d'emplois	Taux	PART VARIABLE
Police municipale	Gardes champêtres	30%	5000 €

La part variable de l'ISFE tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciés selon des critères suivants :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles et techniques
- les qualités relationnelles



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

- la capacité d'encadrement et éventuellement à exercer des fonctions d'un niveau supérieur
- la capacité à travailler en équipe,
- le sens du service public
- La valeur professionnelle de l'agent (adaptation, motivation, implication).

La part variable étant déterminée par la manière de servir de l'agent, elle n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Les critères sus mentionnés se traduiront dans le montant déterminé individuellement par voie d'arrêté pris par l'autorité territoriale.

L'ISFE est cumulable avec :

- Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires attribuées dans les conditions fixées par le décret du 14 janvier 2002 susvisé,
- Les primes et indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret du 12 juillet 2001 susvisé.

L'ISFE est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir (exemple : RIFSEEP, IAT, Régie Droits de Place...)

Article 3 : MODALITES ET CONDITIONS DE VERSEMENT

La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est versée mensuellement.

La part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est versée semestriellement (dans la limite de 50% du plafond défini par l'organe délibérant). Elle peut être complétée d'un versement annuel, sans que la somme des versements ne dépasse ce même plafond. L'attribution individuelle sera fixée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Dispositif de sauvegarde (article 7 du décret n° 2024-614)

Lors de la première application de l'ISFE (à savoir la première année), si, après application des deux parts, le montant indemnitaire mensuel perçu par le fonctionnaire est inférieur à celui perçu au titre du régime indemnitaire antérieur, à l'exclusion de tout versement à caractère exceptionnel, ce montant précédemment perçu peut être conservé, à titre individuel et au titre de la part variable, au-delà du pourcentage.

Sort de l'ISFE en cas d'absence :

Le régime indemnitaire n'est pas maintenu en cas de congé maladie ordinaire, congé longue maladie et congé longue durée.

Le régime indemnitaire suit le sort du traitement en cas d'accident de service / accident du travail, maladie professionnelle ou imputable au service.

Il est maintenu intégralement pendant les congés pour maternité, paternité, adoption.

Le régime indemnitaire suit le sort du traitement en cas de service à temps partiel thérapeutique.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 01 janvier 2025.



MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d' :

- Instituer à compter du 01 janvier 2025 l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement selon les modalités fixées ci-dessus ;
- Interrompre à compter du 01 janvier 2025 le versement de l'ancienne indemnité spéciale mensuelle de fonction, le versement de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) et le versement de l'indemnité de responsabilité Régie Droit de Place.

Pour copie conforme, en Mairie, le 12 Décembre 2024

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 18/12/2024

- Publié le : 12/12/2024

- Mis en ligne le : 12/12/2024

Le Secrétaire

CADIOT Patricia

Le Maire,

Serge LAURENT



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone : 02 48 76 43 26

Télécopie: 02 48 76 06 22

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 018-211801188-20241209-DEL09122024_50-DE



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 11

Présents 7
Votants 7

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie

sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 03 décembre 2024

Date d'affichage : 03 décembre 2024

PRESENTS : Mrs LAURENT, BOUQUELY, JAUBERT, METGE, LORDEL

Mmes CADIOT, CHASSIN,

EXCUSES : Mr SURIEU, MME GAGNOL, Mme BOULANDET

ABSENTS : Mme REBOUX

SECRETAIRE : Madame CADIOT Patricia

Admission en non valeur -
Créances irrécouvrables

Madame la Trésorière de SAINT AMAND MONTROND a transmis un dossier qui doit faire l'objet d'une délibération pour admission en non-valeur de créances irrécouvrables. Ces créances portent sur des produits communaux dont elle n'a pas pu effectuer le recouvrement.

Les admissions en non-valeur sont les suivantes :

- 3 302.94 € et 1 065.78 € sur le budget assainissement.

- 3 466.67 € sur le budget principal

En ce qui concerne le budget principal, toutes les admissions en non-valeur sont prises en compte à l'exclusion de certains dossiers qui feront l'objet d'une demande de poursuites complémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 6 abstentions (Mrs BOUQUELY, JAUBERT, METGE, LORDEL, Mmes CADIOT et CHASSIN) et 1 voix pour (Mr LAURENT) pour la reprise de provisions présentée ci-dessus.

- Demande que des actions de recouvrement soient anticipées et plus dissuasives par la DGFIP,

- Décide de statuer sur l'admission en admission en non valeur de ces dettes.

-Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au compte 6541 au budget de l'exercice en cours, suite aux reprises de provisions prévues au compte 7817

- Autorise les virements de crédits ci-dessous :

- BUDGET PRINCIPAL :

Section fonctionnement : compte 7817 : + 2 671.65 €

compte 6541 : + 2 671.65 €



MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

-BUDGET ASSAINISSEMENT :

Section fonctionnement : compte 7817 : + 3 726.43 €

compte 6541 : + 3 726.43€

Pour copie conforme, en Mairie, le 12 décembre 2024

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 12/12/2024
- Publié le : 12/12/2024
- Mis en ligne le : 12/12/2024

Le Secrétaire

CADIOT Patricia

Le Maire,

Serge LAURENT



MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 11

Présents 7
Votants 7

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 03 décembre 2024

Date d'affichage : 03 décembre 2024

PRESENTS : Mrs LAURENT, BOUQUELY, JAUBERT, METGE, LORDEL
Mmes CADIOT, CHASSIN,

EXCUSES : Mr SURIEU, MME GAGNOL, Mme BOULANDET

ABSENTS : Mme REBOUX

SECRETAIRE : Madame CADIOT Patricia

INSTAURATION DE LA
PARTICIPATION EMPLOYEUR
POUR LA PREVOYANCE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,
Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 25 novembre 2024,

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements participent, dans les conditions à l'article L.827-11 du code général de la fonction publique, au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'incapacité ou de décès auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient,

Considérant que sont éligibles à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics les contrats destinés à couvrir les risques mentionnés à l'article L.827-1 mettant en œuvre les dispositifs de solidarité mentionnés à l'article L.827-3, cette condition pouvant être attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues à l'article L.310-12-2 du code des assurances.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la commune de Jouet sur l'Aubois participera au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque prévoyance à compter du 01 janvier 2025.

Le montant mensuel de la participation est fixé à 7 € par agent. Le versement se fera directement aux agents.

L'agent devra fournir une attestation de labellisation à son employeur.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité :



MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

- D'instaurer à compter du 01 janvier 2025 la participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque Prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.

Pour copie conforme, en Mairie, le 08 Novembre 2024

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 18/12/2024
- Publié le : 12/12/2024
- Mis en ligne le : 12/12/2024

Le Secrétaire

CADIOT Patricia

Le Maire

Serge LAURENT



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone : 02 48 76 43 26

Télécopie: 02 48 76 06 22

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 11

Présents 7

Votants 7

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 03 décembre 2024

Date d'affichage : 03 décembre 2024

PRESENTS : Mrs LAURENT, BOUQUELY, JAUBERT, METGE, LORDEL
Mmes CADIOT, CHASSIN,

EXCUSES : Mr SURIEU, MME GAGNOL, Mme BOULANDET

ABSENTS : Mme REBOUX

SECRETAIRE : Madame CADIOT Patricia

RECENSEMENT POPULATION

M. le Maire informe le Conseil Municipal du déroulement du prochain recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025 inclus. Il indique que les agents recenseurs seront Mmes VINCENT, GARD, TISSIER et Mr BRUNET.

Il invite les conseillers à délibérer sur la rémunération des agents recenseurs basée sur la dotation versée par l'INSEE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur proposition de M. le Maire,

- FIXE la rémunération comme suit :

• bulletin individuel	1,65 €
• feuille de logement	1,10 €
• dossier immeuble collectif	0,99 €
• séance de formation	20 €
• bordereau de district	4,19 €

- Monsieur le Maire précise que le prix fixé sera le même pour les documents transmis par voie dématérialisée.

Pour copie conforme, en Mairie, le 12 Décembre 2024

- Transmis au représentant

de l'Etat le : 18/12/2024

- Publié le : 12/12/2024

- Mis en ligne le : 12/12/2024

Le Secrétaire

CADIOT Patricia

Le Maire,

Serge LAURENT



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone : 02 48 76 43 26

Télécopie: 02 48 76 06 22

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice **11**

Présents **7**
Votants **7**

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 03 décembre 2024

Date d'affichage : 03 décembre 2024

PRESENTS : Mrs LAURENT, BOUQUELY, JAUBERT, METGE, LORDEL

Mmes CADIOT, CHASSIN,

EXCUSES : Mr SURIEU, MME GAGNOL, Mme BOULANDET

ABSENTS : Mme REBOUX

SECRETAIRE : Madame CADIOT Patricia

Admission en non valeur -
Créances irrécouvrables

La Présente délibération annule et remplace la délibération n° DEL09122024_50 pour erreur matérielle.

Madame la Trésorière de SAINT AMAND MONTROND a transmis un dossier qui doit faire l'objet d'une délibération pour admission en non-valeur de créances irrécouvrables. Ces créances portent sur des produits communaux dont elle n'a pas pu effectuer le recouvrement.

Les admissions en non-valeur sont les suivantes :

- 3 302.94 € et 1 065.78 € sur le budget assainissement.

- 3 466.67 € sur le budget principal

En ce qui concerne le budget principal, toutes les admissions en non-valeur sont prises en compte à l'exclusion de certains dossiers qui feront l'objet d'une demande de poursuites complémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 6 abstentions (Mrs BOUQUELY, JAUBERT, METGE, LORDEL, Mmes CADIOT et CHASSIN) et 1 voix pour (Mr LAURENT) pour la reprise de provisions présentée ci-dessus.

- Demande que des actions de recouvrement soient anticipées et plus dissuasives par la DGFIP,

- Décide de statuer sur l'admission en admission en non valeur de ces dettes.

-Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au compte 6541 au budget de l'exercice en cours, suite aux reprises de provisions prévues au compte 7817.

- Autorise les virements de crédits ci-dessous :

- BUDGET PRINCIPAL :

Section fonctionnement : compte 7817 : + 2 702.39 €

SLOW



MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

compte 6541 : + 2 702.39 €

-BUDGET ASSAINISSEMENT :

Section fonctionnement : compte 7817 : + 3 726.43 €

compte 6541 : + 3 726.43€

Pour copie conforme, en Mairie, le 13 décembre 2024

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 13/12/2024
- Publié le : 13/12/2024
- Mis en ligne le : 13/12/2024

Le Secrétaire

CADIOT Patricia

